



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION RELATIVE AU PROJET PPCMOI, ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), AFIN DE PERMETTRE DES USAGES COMMERCIAUX SUR LE LOT 4 849 662, SIS AU 61, RUE PRINCIPALE NORD

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE la résolution numéro 2023-03-085 relative au projet de PPCMOI, adopté en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de permettre des usages commerciaux sur lot 4 849 662, sis au 61, rue Principale Nord.

QUE ladite résolution portant le numéro 2023-03-085 a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 1^{er} mars 2023.

QUE ladite résolution portant le numéro 2023-03-085 est entrée en vigueur le 29 mars 2023 lors de l'émission du certificat de conformité par la MRC Brome-Missisquoi.

Prenez en outre avis que ce PPCMOI entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit projet peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du projet adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-dun-ppcmoi-61-principale-nord>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 27^{ième} jour du mois d'**avril** de l'an **2023**.

Jonathan Fortin, LL.B, OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques